



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protéger le pouvoir d'achat

Question orale n° 1711

Texte de la question

M. Sébastien Chenu alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la flambée des prix, qui impacte lourdement le pouvoir d'achat des Français. Après une année 2021 marquée par une hausse généralisée des prix, 2022 n'inspire rien de bon pour leur portefeuille. Ce mois de février 2022 est marqué par une hausse record de 2 % des prix des péages et de 4 % du prix de l'électricité. Si la hausse du prix de l'électricité est certes contenue par le Gouvernement à 4 % au lieu des 35 % qui auraient dû s'appliquer, la hausse aura bel et bien lieu mais sera lissée sur le temps. Par conséquent, quand les prix diminueront ou stagneront, la facture continuera d'augmenter pour compenser ces 35 %. Le prix des produits alimentaires a augmenté de 1,5 % en janvier 2022 et, d'après les analystes, ces hausses ne ralentiront qu'à la fin de l'année 2022 au mieux ! Alors, au-delà de sortir le carnet de chèques à l'approche de l'élection présidentielle, quelles réponses le Gouvernement va-t-il apporter aux Français ? Que répond M. le ministre à cette retraitée de Bouchain qui doit survivre avec 900 euros par mois et qui choisit de ne pas se chauffer pour continuer à manger ? Que répond M. le ministre à cette aide à domicile de Trith-Saint-Léger qui a vu son plein d'essence passer de 58 euros en 2017 à 76 euros, après cinq années de présidence Macron ? Que répond M. le ministre à cet habitant de Denain qui se voit à payer 440 euros de taxe d'enlèvement des ordures ménagères alors qu'il est à découvert avant le 15 du mois ? Les habitants du Denaisis, comme l'ensemble des Français, sont assommés par les taxes et impôts et ne savent pas comment s'en sortir. Derrière la suppression de la taxe d'habitation, le Gouvernement a réduit les capacités fiscales directes des collectivités territoriales, provoquant une augmentation de la taxe foncière, de la TEOM ou encore de la taxe GEMAPI. Selon l'Insee, 40 % de la population de Denain vit sous le seuil de pauvreté. La hausse statistique du pouvoir d'achat ne correspond pas à la réalité de ce que vivent les Français. Ce n'est certainement pas un livret A à 1 % et des chèques de 100 euros par-ci et 100 euros par-là qui viendront soulager les dépenses obligatoires des habitants du Denaisis. Il lui demande quand le Gouvernement entend donc considérer les énergies comme des produits de première nécessité et baisser ainsi la TVA à 5,5 % et il souhaite connaître les mesures qu'il va mettre en œuvre pour véritablement soulager sur du long terme les finances des Français.

Texte de la réponse

POUVOIR D'ACHAT

M. le président. La parole est à M. Sébastien Chenu, pour exposer sa question, n° 1711, relative au pouvoir d'achat.

M. Sébastien Chenu. Moi, c'est au nom de tous ces milliers de Français affectés par vos choix politiques que je vous alerte sur la flambée des prix, qui pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des Français.

Après une année 2021 marquée par une hausse généralisée des prix, 2022 ne s'annonce pas particulièrement rassurante pour le portefeuille de nos concitoyens. En février 2022, nous avons déjà dû subir une hausse record des prix des péages, une hausse de 4 % de l'électricité – secteur pour lequel les projections sont

particulièrement inquiétantes – tandis que, depuis le début de l'année, les prix des produits alimentaires ont connu une hausse de 1,5 %, hausse qui, d'après tous les analystes, n'est pas près de s'arrêter.

Alors, évidemment, vous avez fait un choix politique, celui de sortir le carnet de chèques pendant la campagne électorale. Pour notre part, nous préférons des solutions pérennes. Je vous citerai des cas concrets qui montrent ce qu'est vraiment la vie des Français contrairement aux moyennes, aux statistiques que vous mettez en avant. J'aimerais savoir ce que je dois répondre à cette retraitée de ma circonscription, à Bouchain, qui, avec 900 euros par mois, doit choisir entre se chauffer et se nourrir. J'aimerais savoir ce que je dois répondre à cette aide à domicile à Trith-Saint-Léger qui, en cinq ans de présidence Macron, a vu son plein d'essence passer de 58 à 76 euros. J'aimerais encore savoir ce que je dois répondre à cet habitant de Denain, commune parmi les plus pauvres de France, qui doit, pour la première fois, payer 440 euros de taxe d'enlèvement d'ordures ménagères. Pourquoi ? Parce qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, vous avez asséché les ressources fiscales des collectivités, qui sont conduites à créer de nouvelles taxes et à augmenter les taxes foncières.

Quand considérerez-vous enfin, comme le propose Marine Le Pen, que les énergies constituent des biens de première nécessité ? Quand vous déciderez-vous à adopter des solutions pérennes, c'est-à-dire à abaisser la TVA sur les énergies en la fixant à 5,5 % ? Cela permettrait de soulager la France qui travaille, la France qui a travaillé, la France qui aimerait travailler.

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'industrie.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'industrie. Monsieur le député, permettez-moi d'abord de me demander si, finalement, vous ne vous réjouissez pas de l'inflation dont vous parlez car, plutôt que de faire des propositions sérieuses, vous exploitez les difficultés des habitants de votre territoire par pur cynisme politique.

M. Sébastien Chenu. Mais non !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Lorsque vous proposez de réduire la TVA sur l'électricité en la faisant passer de 20 % à 5,5 %, précisez-vous que cette mesure ne concernerait que les particuliers et qu'elle ne s'appliquerait en aucune façon aux entreprises et aux collectivités locales ? Bien sûr que non ! Avez-vous précisé que la facture des particuliers augmenterait alors de 19 % ? Pas davantage !

Le Gouvernement ne partage pas ce cynisme. Notre boussole consiste à agir avant tout pour les Français. Voilà pourquoi nous avons mis en place un bouclier tarifaire qui s'applique à tous les Français, aux collectivités locales et aux entreprises. Il profite à tous et permet de limiter la hausse du prix de l'électricité à 4 % pour les ménages. Voilà aussi pourquoi nous avons mobilisé 15 milliards d'euros pour protéger les Français des hausses de prix. Vous avez eu raison de mentionner ce sujet très préoccupant. Je suis, moi aussi, sur le terrain, et j'entends s'exprimer les préoccupations des Français concernant le pouvoir d'achat.

Mme Anne-Laure Blin. C'est vous qui êtes au Gouvernement !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Pour eux, nous proposons un chèque énergie exceptionnel de 100 euros, destiné aux 5,8 millions de ménages qui avaient déjà reçu un chèque énergie d'un montant moyen de 150 euros au mois d'avril 2021. Pour eux, nous avons créé une indemnité inflation d'un montant de 100 euros. Elle est distribuée maintenant, parce que c'est maintenant que ce problème se pose, et elle profite à 38 millions de Français gagnant moins de 2 000 euros. Pour eux, pour les personnes qui utilisent leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail, comme celle que vous évoquiez dans votre question, nous avons augmenté l'indemnité kilométrique.

Il s'agit de dispositifs d'urgence dont les Français ont besoin immédiatement.

Mme Anne-Laure Blin. Depuis 2018 !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée . Nous assumons cette politique d'autant que, depuis le début du quinquennat, nous n'avons eu de cesse de faire en sorte que le chômage diminue et que les Français vivent mieux de leur travail. C'est probablement la meilleure réponse à apporter en faveur du pouvoir d'achat.

Nous avons baissé les impôts de 52 milliards d'euros, dont 26 milliards pour les ménages. Je rappelle que nous avons supprimé la taxe d'habitation, et que la baisse de l'impôt sur le revenu de 5 milliards – ce qui n'est pas rien – bénéficie essentiellement aux classes moyennes, celles qui se lèvent tôt, tous les matins, pour aller travailler. Qui l'avait fait avant ? Nous avons créé un million d'emplois et ramené le taux de chômage à son plus bas niveau depuis quinze ans. Qui l'avait fait avant ? Nous avons augmenté la prime d'activité pour qu'un salarié au SMIC, gagnant 1 269 euros, puisse aujourd'hui bénéficier d'un revenu de 1 500 euros par mois. Qui l'avait fait avant ?

Je pourrais également citer le reste à charge zéro bénéficiant à 10 millions de Français, lorsqu'ils ont besoin de lunettes, d'une opération dentaire ou d'audioprothèses. Je pourrais mentionner le pass culture le pass'sport, la revalorisation du minimum vieillesse de 100 euros par mois pour un célibataire ou l'augmentation de l'allocation aux adultes handicapés.

Dans un contexte d'inflation, nous sommes à l'écoute des Français et nous agissons. La meilleure réponse que nous pouvons apporter dans la durée, puisque vous m'interrogez sur ce sujet, c'est de travailler pour que le plein-emploi soit véritablement effectif. Cet objectif apparaissait inatteignable il y a cinq ans ; il est désormais en bonne voie d'être atteint.

M. le président. La parole est à M. Sébastien Chenu.

M. Sébastien Chenu. Moi, madame la ministre déléguée, je ne veux pas polémiquer, mais votre ton est polémique et blessant pour les gens qui subissent ce dont j'ai parlé. Je vous en donne un nouvel exemple : dans ma circonscription, à Trith-Saint-Léger, l'entreprise LME a dû baisser sa production lorsque le prix de l'électricité a augmenté. Ça, c'est du concret, alors que vos statistiques n'ont rien à voir avec la vie des Français.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Chenu](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1711

Rubrique : Pouvoir d'achat

Ministère interrogé : Économie, finances et relance

Ministère attributaire : Économie, finances et relance

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#)

Réponse publiée le : 23 février 2022, page

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 février 2022](#)